

*Séance ordinaire*

Etaient présents : Josiane CARRETIÉ, Valérie ROUX, Claude BONNE, Michel THIBAUT, André JENOUDÉ, Cédric FAYE, Frédéric GIBAUD, Claude ROZ, Gérard GUYOT, Gérard POYET, Sébastien TRASSAERT.

Secrétaire de séance : Nathalie MORAND

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance.

Ayant entendu la remarque de M. BONNE sur la reconnaissance du travail de Monsieur JENOUDÉ responsable de l'Atelier municipal et du personnel technique, les membres du conseil signent le registre.

## I - TRAVAUX

Rapporteur M. THIBAUT 2<sup>ème</sup> adjoint délégué aux travaux :

➤ Appartement de Madame BERTHOZAT

Des devis ont été demandés pour la rénovation des 9 fenêtres de cet appartement.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT le devis de l'entreprise CORTES pour un montant de 5485.00 €  
AUTORISE Mme le maire à signer le devis.

➤ Ancien local des vétérinaires

- Le personnel communal a effectué les travaux de peintures, de ragréages des sols, de pose de dalles ainsi que l'isolation,  
- l'entreprise DARLAY doit effectuer les travaux de plomberie pour la cuisine,  
- l'entreprise MOUNIER effectuera les travaux d'installation pour l'antenne TV,  
- l'entreprise BRIDE a effectué les travaux de réfection de la zinguerie de la cheminée,

➤ Pont Barraud

Après avoir entendu l'exposé de M. THIBAUT sur la fragilité du Pont traversant le Suran sur la propriété de M. BARRAUD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'installation de deux panneaux de limitation de vitesse interdit au plus de 3T5

AUTORISE Mme le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ Sécurisation D. 117

Des poteaux de bois vont être installés le long de la descente de la D 117 de manière à sécuriser la descente vers la Gendarmerie. Un devis a été demandé à la SCIERIE BULLE à MONTAGNA LE TEMPLIER.

➤ Gendarmerie

Une partie charnière des rails de la porte de la gendarmerie est usée et nécessite le changement de l'ensemble du dispositif. La société JAVEY ayant installé la porte s'est déplacée. Le devis se monte à 1 783.50 HT. Monsieur GUYOT suggère que M. Lionel ROZ soit contacté pour établir un autre devis.

## II – LOCATIONS COMMUNALES

### ❖ Baux de locations

Madame le Maire expose :

Les montants des locations communales ont lieu d'être révisés au 1<sup>er</sup> janvier pour certains, à la date anniversaire pour d'autres. La commune de Saint Julien compte 15 locations, loyers d'habitations, loyers commerciaux, loyers professionnels. L'index applicable est celui du dernier trimestre de l'année précédente. Suite à cette révision, il y a lieu d'établir des avenants aux baux dont certains n'ont pas été établis avec les bons indices.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le maire, à faire établir les avenants pour les baux concernés

AUTORISE Mme le maire, à signer les avenants pour les baux concernés.

A l'examen du bail de location de Mme BERTHOZAT il apparaît que l'index de révision stipulé dans le bail en 2007 n'est pas le bon, créant ainsi une disparité avec certaines locations communales de même type.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec neuf voix pour, une contre, et une abstention

FIXE le loyer de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de la perception à quatre cent quatre vingt huit euros (488 €)

AUTORISE Mme le Maire à prendre contact avec Mme BERTHOZAT pour refaire un bail de location,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,

### Régularisation des charges

- Entendu le bilan des consommations d'électricité et des sommes dues par chaque praticien occupant la maison de santé, pour une période de 32 mois, et de la répartition des charges,

- Entendu le bilan des consommations d'électricité et des répartitions des sommes dues par les occupants des logements d'habitation, de la maison d'assistantes maternelles, de la poste, des vétérinaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les comptes,

AUTORISE le recouvrement des sommes dues auprès de chaque redevable.

AUTORISE Mme le Maire à proposer un plan d'apurement de la dette pour les redevables qui en feront la demande,

AUTORISE Mme le Maire à proposer un ajustement des charges pour les redevables qui en feront la demande.

## III – CONTRATS EDF

Mme le Maire expose :

Conformément aux articles L.331-1 et L 441-1 du Code de l'énergie, les contrats en électricité tarifs verts et jaunes (> 36 kVA) n'existent plus. La commune de Saint Julien est concernée par les contrats de l'ASSJ et de la salle des fêtes.

Un groupement de commandes permet de regrouper les besoins pour obtenir de meilleurs prix et services. Dans le Jura le SIDEC organise des groupements de commandes d'achat d'électricité et de gaz naturel à l'échelle départementale. Le résultat de la première mise en concurrence (entre mars et septembre 2015) a permis d'obtenir des réductions de coûts énergétiques non négligeables.

La date limite pour adhérer à ce groupement de commandes est le 15 février 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord de principe pour l'adhésion de la commune au groupement de commande

DEMANDE des renseignements complémentaires quant à la date d'application des nouveaux tarifs.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **IV – REMBOURSEMENT EDF – ASSJ.**

Montant payé par la commune pour la période du 22.12.2014 au 21.12.2015 : 5 297.18 € TTC  
Montant des primes fixes à la charge de la commune 2 607.84 €  
Montant du par l'ASSJ (Consommation, taxes et contributions) : **2 689.34 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le décompte présenté  
AUTORISE le recouvrement de la somme de 2689.34 € auprès de l' ASSJ.

#### **V – DEMANDES EMPLACEMENTS FETES FORAINE**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil de la demande d'emplacement par les forains pour la fête patronale du dimanche 28 août.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la venue des forains du jeudi 25 août au lundi 29 août inclus.  
CHARGE Mme le maire d'envoyer les courriers aux intéressés.

#### **VI – DEMANDE OCCUPATION MOBIL-HOME**

Madame le maire informe les membres du conseil de la demande de location d'un mobil-home d'un étudiant ayant obtenu un stage d'un mois chez un entrepreneur de la commune du 13 juin au 5 juillet 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
AUTORISE la location d'un mobile pour la période indiquée,  
FIXE le montant du loyer à 150 €  
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **VII – PROJET COMMUNES NOUVELLES**

Une réunion a été organisée à l'initiative du conseil municipal de Saint Julien le 29 janvier dernier avec les maires des communes voisines. Cette réunion avait pour but d'aborder le projet de communes nouvelles et d'échanger avec les maires et adjoints sur une future collaboration. A l'issue de cette réunion, les communes de VILLECHANTRIA et BOURCIA se sont prononcées pour une poursuite de la réflexion. La commune d'ANDELLOT, précisant qu'il n'y a aucune obligation pour l'instant d'effectuer un quelconque rapprochement entre communes, accepte le principe d'une réflexion commune. La commune de MONTREVEL ne se prononce pas.

Ont été invités à cette réunion :

MS les Maires et adjoints de : ANDELLOT-MORVAL – VILLECHANTRIA – LAINS – MONTAGNA LE TEMPLIER – LOUVENNE – MONTREVEL – BOURCIA (qui touche St Julien par l'intermédiaire de VILLECHANTRIA)

Etaient présents :

PIERRE GILBERT	MAIRE	ANDELLOT
JEANINE FAIVRE	1 <sup>ER</sup> ADJOINT	ANDELLOT
ROMAIN GILBERT DE VAUTIBAULT	MAIRE DELEGUE	MORVAL
MICHEL BOUQUEROD	MAIRE	BOURCIA
JACQUES POMIES	1 <sup>ER</sup> ADJOINT	BOURCIA

BERNARD BOUVARD	CONSEILLER	BOURCIA
NATHALIE MORAND	1 <sup>ère</sup> ADJOINTE	MONTREVEL
JOSIANE CARRETIE	MAIRE	SAINT JULIEN
CLAUDE BONNE	1 <sup>ER</sup> ADJOINT	SAINT JULIEN
MICHEL THIBAUT	2 <sup>ème</sup> ADJOINT	SAINT JULIEN
ANDRE JENOUDET	3 <sup>ème</sup> ADJOINT	SAINT JULIEN
MARIE France BOUVIER	2 <sup>ème</sup> ADJOINT	VILLECHANTRIA
LOUIS PARSUS	ADJOINT	VILLECHANTRIA

Etaient excusés :

Monsieur Rémy BUNOD Maire de LAINS et ses adjoints (projet en cours avec d'autres communes)

Madame Nicole VELON Maire de MONTAGNA LE TEMPLIER et ses adjoints (projet en cours avec d'autres communes)

Monsieur Jean louis BRIDE Maire de LOUVENNE (PB de santé)

Etaient absents :

Mmes et Mrs les adjoints de LOUVENNE

Monsieur Maurice BESSARD Maire de MONTREVEL (représenté par son adjointe)

## VIII- QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur BONNE 1<sup>er</sup> adjoint fait part de sa demande pour un tarif préférentiel de la location de salles des fêtes pour l'organisation du banquet des classes du 09 avril 2016. Après avoir fait remarquer que cette dérogation avait été accordée à l'Entente commerciale artisanale et industrielle de la Vallée du Suran de manière exceptionnelle pour leur relance,  
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
REFUSE la demande de tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes
- ❖ La commune possède un photocopieur noir et blanc inutilisé. Il est proposé de l'installer dans l'agence postale communale, ce qui constituera un service supplémentaire au public.  
  
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
AUTORISE l'installation du photocopieur dans l'agence postale communale,  
FIXE le prix de la photocopie à 0.50 centimes  
DECIDE de la nomination d'un régisseur en la personne de Mme CORINNE BOEGLI, responsable de l'APC,  
AUTORISE Mme le maire à signer l'ARRETÉ portant nomination d'un régisseur,
- ❖ Mme ROUX avait fait part aux membres du conseil de la possibilité d'obtenir des financements auprès de la Caisse des dépôts et consignation pour la rénovation de bâtiments et demande si un contact a été pris. Mme MORAND a pris attache avec la structure et suit le dossier
- ❖ Monsieur TRASSAERT s'informe sur l'avancée du dossier PLU. Le dossier est arrêté à la phase de l'enquête publique, il manque un dossier du Cabinet TOPOS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10

*Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.*